

LE QUESTIONNEMENT ÉTHIQUE AU SERVICE DE LA BIENTRAITANCE

ELSA LAMBERT

Conseiller technique vie des établissements, Direction générale, ALEFPA

L'ALEFPA (Nord-Pas de Calais) a mis en place une démarche de questionnement éthique, via l'installation d'un comité destiné à produire des repères dans l'objectif de promouvoir la bientraitance des personnes accompagnées.

Le questionnement éthique porte sur le sens des pratiques d'accompagnement, et renvoie à la question suivante « comment bien agir dans telle situation ? ». Dans un contexte marqué par de fortes évolutions et injonctions, cette question du sens est une exigence pour accompagner l'adaptation et l'amélioration continue des pratiques, tout en veillant à la cohérence avec les valeurs associatives. Dans ce sens, l'ALEFPA a mis en place depuis 2012 une démarche de questionnement éthique et de promotion de la bientraitance, intégrant et articulant l'ensemble des différents niveaux et entités qui la composent, via la création d'un Comité national éthique et bientraitance.

UNE RÉFLEXION COLLECTIVE ET PLURIDISCIPLINAIRE

Ce Comité se réunit deux fois par an. Il est composé de professionnels de ses différents territoires d'implantation, de la Direction générale et d'administrateurs. Il se veut un espace d'interrogation, de réflexion collective et pluridisciplinaire portant sur des situations particulières et concrètes ; et il s'attache à donner à tous les acteurs le même poids, tout en apportant un regard extérieur.

L'objectif est ainsi de partager et de croiser les points de vue, tout en capitalisant sur les réflexions menées, voire les éventuels principes communs dégagés.

Cette démarche vise également à mettre en résonance les valeurs de l'association et les réalités du terrain, à contribuer à la démarche qualité dans laquelle elle s'inscrit pleinement et à favoriser les échanges entre les différentes entités de l'association.

Ainsi, depuis 2012, les travaux du Comité ont porté sur

L'alefpa, Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie, est une association nationale reconnue d'utilité publique, qui accompagne près de 6 660 enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, en difficultés sociales ou de santé. Elle gère 125 établissements et services sociaux et médico-sociaux répartis dans 17 départements de France métropolitaine et d'Outre-Mer. Considérant que toute personne a droit à un projet de vie respectueux de ses choix, l'ALEFPA favorise l'inclusion et l'autonomie des personnes qu'elle accompagne au quotidien.

plusieurs thématiques : l'autorité et la sanction positive, la vie affective et sexuelle ou encore la laïcité.

Les résultats sont déjà mesurables, aussi bien en termes de capitalisation (organisation de colloques, élaboration d'une recommandation associative sur la laïcité), d'exercice des droits des usagers relatifs à l'expression et à la participation à l'établissement, que d'appropriation par les équipes (création de comités locaux et groupes de travail).

À partir de 2015, et dans la continuité de la dynamique engagée, cette démarche a été structurée à trois niveaux : comités locaux, comités territoriaux et comité national. L'enjeu est désormais de s'assurer de l'ancrage de la démarche dans les établissements et dans les modes de management. ✕